

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n° 671 accordant une permission de deux mois à Daher Liban

n° 671

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
1 juillet 1948

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1948

Date du numéro  
31 juillet 1948

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1844

**Vu** l'arrêté n° 117 du 7 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

**Vu** la demande en date du 14 juin 1948 de Daher Liban, planton 9° échelon, en service au cabinet civil

**Vu** le certificat médical du 28 juin 1948 ; délivré par le médecin capitaine Cabrol,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Une permission d'absence de deux mois à solde entière, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à Daher Liban, planton 9° échelon, en service au cabinet civil.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 2 juillet 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur  
P.-H.

**SIRIEX**